

J'ai fait un rêve

Un enfant en bas âge, que nous appellerons Dupond a été cloné ce qui a donné vie à un autre enfant, identique en tout point évidemment. Nous appellerons ce second enfant Dupont.

Après une scolarité sans histoire, Dupond décide de poursuivre ses études alors que Dupont, qui a choisi la voie professionnelle, entre progressivement dans la vie active. Après un court apprentissage, il est embauché dans l'établissement d'une grande société industrielle, situé dans sa ville. Guère après ses 17 ans, il travaille 35 heures par semaine moyennant une rémunération égale au SMIC. Durant ce temps, Dupond passe avec succès le baccalauréat. Puis il entreprend des études supérieures que ses parents doivent supporter financièrement. Alors que l'étudiant est sur le point d'obtenir sa licence, Dupont est remarqué par ses supérieurs hiérarchiques pour son esprit d'initiative, ces derniers lui donnent de plus en plus de responsabilité ce qui se ressent au niveau de sa rémunération...

Alors que Dupond suit, en première année d'IUFM, une préparation au CAPES, voilà que Dupont, bien implanté dans son entreprise et donc dans sa ville, vient de se faire construire une maison à crédit, sa rémunération, désormais égale au SMIC + 35 % va lui permettre de régler les mensualités. Nos deux clones ont désormais 23 ans ½, Dupont est bien installé dans la vie, Dupond va commencer son année de stage IUFM mais aussi encaisser sa première « paye » (égale au SMIC + 25 %) alors que Dupont, qui a une rémunération meilleure, a déjà reçu près de 80 000 € depuis le début de sa carrière.

C'est alors que Dupond doit abandonner pour de nombreuses années, mutation oblige, la ville dans laquelle Dupont a fait sa place dans la vie publique. Le sens des responsabilités de ce dernier étant reconnu au sein de son entreprise, c'est précisément l'année où Dupond revient dans la région (bien sûr, il enseigne à 45 Km de « sa » ville) que Dupont est nommé agent de maîtrise. Sa rémunération n'a plus rien à voir avec celle de l'ouvrier qu'il était au début de sa carrière, elle est, de toute façon supérieure largement à celle de Dupond qui reçoit maintenant le SMIC + 50%.

Ils ont maintenant 35 ans, Dupont finit de payer les mensualités de sa maison qu'il a déjà agrandie pour accueillir ses enfants, lesquels bénéficient des nombreux avantages accordés aux membres du personnel dans le cadre du comité d'entreprise. C'est, à ce moment que Dupond se décide à « investir » dans une maison à crédit. Il est d'ailleurs obligé de demander à son principal de lui accorder des heures supplémentaires sans lesquelles la charge des mensualités seraient trop lourdes. Ce n'est que 3 ans plus tard que Dupont, ayant fini de régler sa maison, se décide à acheter un appartement, à crédit bien sûr, dans une station de ski. Appartement dont il pourra bénéficier avec son épouse en dehors des congés scolaires, ses enfants n'étant plus à charge. Ledit appartement sera loué, à prix fort, durant les congés scolaires...

Peu à peu, la fin de la vie professionnelle se dessine. Dupont pourra partir en retraite dès 60 ans, car il a un nombre d'annuités largement suffisant. Ayant atteint le statut de cadre vers l'âge de 50 ans, sa pension sera fort honnête. Dupond, quant à lui, devra attendre 65 ans pour bénéficier d'une retraite normale... malheureusement, il n'a pas pu être promu à la hors-classe et finit donc sa carrière à tout juste deux fois le SMIC. En partant 5 ans en retraite plus tôt, Dupont, qui, en outre, a bénéficié de RTT, compense largement les vacances scolaires de toute la vie professionnelle de Dupond !

En me réveillant, une interrogation m'angoissait : « Pour qui les concours de la Fonction Publique constituent-ils encore un ascenseur social ? ».

Mais, bien sûr, c'était un cauchemar !

Michel SAVATTIER

Editorial

1 -J'ai fait un rêve

Nos positions

2 -Communiqués de presse
-Grève du 24-01
-Un temps pour chaque chose
-Pouvoir d'achat

Informations

3 -Une prime !
-Victoire en Conseil d'Etat, contre le SNES
9 -I-prof
10 -A lire au BO
14 -Elections : personnels de laboratoire

Vie du syndicat

3 -L'augmentation du pouvoir d'achat
7 -Jacques a dit...
11 -Les martiens débarquent !
13 -L'Europe et la jeunesse

Vie des académies

12 -Poitiers : pédagogies en LV
12 -Créteil : Bac pro
13 -Versailles : mouvement inter des personnels de catégorie C

Dossier (Secondaire/ supérieur, où en sommes-nous?)

4 -CSE du 13-12-2007
5 -La fin du Collège unique?
6 -Orientation
8 -Supérieur : la grande débacle ?
9 -Réussir en licence
10 -Chantier : personnel du supérieur
11 -Enseignants-docteurs du second degré

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Grève du 24 janvier

Le CNGA constate que, depuis la dernière grève du 20 novembre 2007 à laquelle il avait appelé, aucune augmentation salariale générale n'est envisagée, malgré une inflation sensible, officiellement reconnue.

En conséquence, le CNGA ne peut que soutenir l'appel à la grève du 24 janvier 2008.

Il comprend toutefois qu'étant donné le niveau des rémunérations des personnels de l'Education nationale, certains de ses adhérents hésitent à perdre une journée de salaire...

Le 15 janvier 2008

UN TEMPS POUR CHAQUE CHOSE ET CHAQUE CHOSE EN SON TEMPS

Le Gouvernement a décidé d'ouvrir un cycle de négociations salariales le 17 décembre 2007. Une deuxième réunion aura lieu en janvier.

Les Fonctions Publiques-CGC sont mécontentes des propositions de garantie minimale de pouvoir d'achat faites par le Gouvernement.

Toutefois, les Fonctions Publiques-CGC souhaitent mener le cycle de négociations sur le pouvoir d'achat à son terme. Il y a un temps pour chaque chose et chaque chose doit arriver en son temps.

En conséquence, les Fonctions Publiques-CGC ont décidé de ne pas s'associer dans l'immédiat au mouvement de grève du 24 janvier 2008.

Les Fonctions Publiques-CGC attendent de connaître courant janvier les ultimes propositions du Gouvernement sur le pouvoir d'achat, pour se prononcer sur d'éventuelles suites à donner, afin que tous les agents des Fonctions Publiques et, notamment l'encadrement, bénéficient de mesures salariales qui permettent de régler le lourd passif du pouvoir d'achat.

Le 19 décembre 2007

Pouvoir d'achat des fonctionnaires

Le CNGA

- prend acte des annonces du Ministre Eric WOERTH :
-ouverture de négociations dès le 17 décembre,
-acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
-acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008,

- souligne, en revanche, que les orientations annoncées par le Président de la République pour l'amélioration du pouvoir d'achat auront peu d'impact sur celui des enseignants et personnels de l'Education Nationale dans la mesure où :

-les enseignants ne bénéficient d'aucune RTT, donc d'aucune possibilité de « monétariser » celle-ci,
-les HSA et HSE n'étant pas proposées à tous les enseignants, nombre d'entre eux ne peuvent espérer « gagner plus en travaillant plus »,
-actuellement les heures supplémentaires des enseignants étant rémunérées à un taux inférieur à celui des heures normales et unique par grade, l'augmentation de 25% doit se faire sur la rémunération de l'heure de service normal.

Le 4 décembre 2007

CNGA

**Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS**

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerault

Président-adjoint :

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*

Vice-Président, trésorier adjoint :

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

*

Vice-Présidents :

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

Corinne LAMESCH

Lycée d'Alembert, Paris 19e

Michèle PRIEUL

Paris

*

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU

Paris

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Trésorier :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

M. SAVATTIER

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes
parus dans ce bulletin est formellement
soumise à l'autorisation préalable du
Bureau National du CNGA*

UNE PRIME !

Si, au 1er janvier 2007, vous étiez, depuis au moins 5 ans, au dernier échelon de votre grade (classe normale ou hors classe) vous avez dû percevoir en décembre une indemnité de 700 Euros.

Attention, cette prime n'est versée qu'aux agents ayant un indice inférieur à 797 (c'est-à-dire que les agrégés en sont exclus).

Si vous êtes dans cette situation et que vous n'avez pas bénéficié de cette prime, merci de nous contacter.

VICTOIRE !..

CNGA

...en Conseil d'Etat, des Sections internationales contre le SNES

Un parent d'élève et le SNES avaient déposé un recours en Conseil d'Etat contre le recrutement et la rémunération des collègues étrangers par les associations de parents créées à cet effet. Le Conseil d'Etat, par une décision ayant donné lieu à lecture le 5 décembre 2007, vient de rejeter le recours au motif que ces pratiques n'étaient en rien illégales ni contraires au principe de gratuité de l'enseignement public : en effet, les associations incriminées sont agréées pour ce faire en vertu de l'article 7 du Décret du 11 mai 1981 relatif aux Sections internationales dans les écoles, collèges et lycées. Le Code de l'Education en son article L 211-8 prévoit la rémunération par ces associations lorsque celle-ci n'est pas assurée par les pays correspondant à l'enseignement spécifique de ces sections et enfin l'article 165 de la Loi de Finances rectificative de décembre 2006 l'a confirmé.

Ce jugement était attendu parce qu'il met définitivement fin à la polémique qui risquait de porter atteinte à la spécificité de ces sections, non seulement bilingues mais surtout biculturelles, puisque professeurs de l'EN et collègues formés dans d'autres systèmes scolaires et universitaires apportent une richesse incomparable à cet enseignement.

Tant pis pour ceux qui cherchent toujours à couper tout ce qui dépasse !

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

BILLET D'HUMEUR

L'augmentation du pouvoir d'achat

Il ne nous appartient pas de juger ou commenter le bien-fondé des mesures prises par notre Président pour augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Mais force est de constater que le professeur moyen risque de ne pas bénéficier des mesures annoncées. En effet, inutile d'espérer travailler le dimanche pour avoir un salaire majoré, inutile d'espérer débloquer 10 000 euros du Plan d'Epargne entreprise, aucun espoir de vendre 10 jours de RTT du Compte Epargne Temps car, rappelons-le encore une fois, les professeurs ont été les seuls oubliés des réductions du temps de travail lors des passages aux 39 puis 35 heures.

Que nous reste-t-il ? Les heures supplémentaires défiscalisées. Vu les salaires en vigueur dans l'Education nationale et donc la tranche d'imposition du professeur, surtout s'il est débutant, la défiscalisation n'aura que peu d'impact sur son pouvoir d'achat. Mais encore faut-il que l'Etat employeur lui permette de faire des heures supplémentaires. Car dans certaines matières ces dernières sont inexistantes, voire dans certains établissements elles ne sont attribuées qu'à la discrétion du chef d'établissement ou encore, celui-ci ne peut accorder les heures de suppléance prévues par notre ancien ministre faute de crédits nécessaires.

Et puis est-ce normal que le professeur qui se contente d'effectuer son service réglementaire n'ait d'autre perspective que la baisse de son pouvoir d'achat au fil des ans ?

L'opinion publique manipulée par des ministres de l'Education comme Messieurs Allègre et de Robien ne nous épargne pas mais au moins reconnaît que nos salaires ne sont pas glorieux ! Il serait temps que notre président en prenne conscience (le rapport Darcos du candidat Sarkozy l'affirmait pourtant).

En espérant que notre ministre du budget lise ce billet d'humeur avant les prochaines négociations salariales, je rappelle que notre Président a promis une revalorisation du taux des heures supplémentaires des fonctionnaires pour les rapprocher de ce que la loi impose au privé. Chiche ! Et si pour une fois, on n'oubliait pas l'Education nationale !



Françoise PONCET

CSE DU 13 DÉCEMBRE 2007

CNGA

Un
dernier
CSE
en
demi
teinte

Depuis la séance du 21 septembre, très « légère », deux séances avaient été annulées faute de textes suffisants. L'ordre du jour était raisonnable et les textes avaient été étudiés à fond et sereinement lors des Commissions spécialisées Ecole, Collège, Lycée, regroupées mardi 4/12. Le quorum atteint, la séance ouverte à l'heure a commencé comme à l'accoutumée par des « déclarations préalables » qui reprenaient toutes quelques-uns des points -voire tous- contre les

récentes déclarations ou décisions ministérielles évoquées dans la Déclaration solennelle de l'Intersyndicale qui avait été reçue par le ministre le 11 décembre.

La protestation touchait tous les sujets sensibles, d'autant que le gouvernement semble avoir plutôt décidé d'abord puis soumis à la consultation : suppression accélérée de la carte scolaire, Bac Pro en 3 ans (au lieu de 4 s'il est préparé après les 2 ans de BEP), dates plus tardives du bac et des examens pour se diriger vers un mois de juin complet, suppression des cours le samedi matin à l'école primaire, projet (découvert dans la presse avant consultation des organisations syndicales) concernant l'évaluation des enseignants, vive inquiétude sur un amendement parlementaire visant à remettre en question l'ISO, absence de prime de fin de grade pour les agrégés, retard dans la publication des postes mis aux concours de recrutement, absence de consultations préalables des organisations syndicales...

M. Nembrini, DGESCO, a eu beau essayer de justifier chacune de ces mesures, après une suspension de séance, une grande majorité des membres du CSE a quitté la salle. La CFE-CGC aurait voté un vœu exigeant une meilleure information et consultation du CSE, mais n'a pas choisi la politique de la chaise vide. Ces départs n'ont pas empêché l'étude des projets à l'ordre du jour sauf l'élection à la formation contentieuse et disciplinaire.

Les textes à l'ordre du jour ont tous été approuvés, à savoir :

- l'ajout de « l'esclavage » au programme d'histoire de l'école primaire
- les 2 textes sur l'enseignement des langues régiona-

les en Alsace et dans les pays mosellans à l'école primaire et au palier 1 du collège (le seul Rapport des commissions a été celui de la CFE-CGC, les autres rapporteurs étant sortis).

- le texte sur le B2i nécessaire pour avoir le Brevet (abst. CFE-CGC)
- la suppression du BT « Collaborateur d'architecte » (1 abst. CFE-CGC)
- la dispense de LV2 pour certains handicaps langagiers et auditifs
- décret et arrêté, sur l'organisation académique du Brevet (et non plus départementale)
- Bac Pro « Conduite et Gestion d'une exploitation agricole »
- 2 BTS « Comptabilité et gestion des organisations » (3 abst CFE-CGC et CSEN car contre le CCF), l'autre « Assistant de manager » à 11 voix pour et 2 abst. La CGC a regretté l'absence de moyens horaires pour une LV 3 pourtant prévue à l'examen, déploré le caractère non obligatoire du stage à l'étranger, pas totalement convaincu par les arguments avancés en CSL et réitérés en CSE : c'est quelquefois impossible, mais pour ne pas bloquer l'obtention du diplôme, cela doit se faire en entreprise ou contexte international, même en France. On s'inquiète aussi du risque d'absence de financement pour les étudiants désirant faire leur stage à l'étranger.

Le texte sur la dispense de LV2 dans certains Bacs techno pour les élèves venant de BEP a été retiré, l'administration ayant été sensible aux arguments avancés en CSL, dont ceux de la CGC.

Le Rapport qui sera présenté au Parlement, établissant le bilan de la décentralisation dans l'EN, a été présenté trop brièvement par M. Xavier Turion, sans doute du fait de l'assistance réduite. C'est regrettable, car ce bilan est intéressant. La CFE-CGC a remercié pour la transmission de ce document, mine de renseignements, et a fait remarquer que cette démarche allait dans le bon sens, exemple d'information du CSE.

L'avantage de l'effectif réduit a été une clôture de séance plus tôt (12 H 45), mais l'intérêt des échanges a été très inférieur à celui des commissions spécialisées. Heureusement la CFE-CGC était présente pour faire entendre sa voix.

M-E ALLAINMAT, suppléante de Mme WEBER

Au moment de la rentrée scolaire, après assouplissement de la carte scolaire (prélude à sa suppression ?), le ministre de l'Education nationale M. Darcos, avait déclaré « que cela ne [servait à rien] de lancer des jeunes au collège ou au lycée s'ils [n'avaient pas] les moyens élémentaires de maîtriser les disciplines », en prenant soin de préciser qu'il n'était pas question de rétablir le mythe « examen d'entrée en sixième », que, du reste, de moins en moins de gens pourront se vanter d'avoir connu, puisqu'il a été supprimé il y a plus de quarante ans... D'aucuns en ont profité pour réclamer une fois de plus « l'abrogation du collège unique », qui serait la cause de tous les maux. Depuis, ont été annoncées l'organisation d'études dirigées, pour l'instant dans les ZEP, et... la suppression des cours le samedi matin dans les collèges à la rentrée 2009 (cette mesure ne devrait pas bouleverser la vie de nombreux établissements qui l'ont décidée depuis longtemps !). Quant au socle commun, défini par la Loi Fillon, on ne peut pas dire encore quel sera véritablement son sort. Le « collège unique » a été instauré par la Loi Haby dans la mesure où elle mettait fin aux CES qui se contentaient de regrouper dans un même établissement les anciens 1er cycles de lycée et autres cours complémentaires ou CEG de jadis ; elle faisait du collège un établissement accueillant « tous les enfants » et succédant « sans discontinuité à la formation primaire ». Ce qui n'excluait pas une certaine diversité, notamment dans le cadre « des enseignements complémentaires ». On a mis du temps à supprimer totalement les différentes filières ou classes de niveau et l'orientation en fin de cinquième. Mais de puissants mouvements d'opinion ont réussi à imposer les classes hétérogènes, parées de toutes les vertus, au nom des grands principes de l'égalité, de la mixité sociale, de la défense du service public. Bref, on a essayé de réaliser ce que le Président-fondateur de la CNGA, P. Canonne, dénonçait (dans un article de l'UA de 1983 !) comme **l'Utopie au pouvoir**... sans s'aviser que les mesures réclamées et prises par les différents gouvernements faisaient le succès de l'enseignement privé sous contrat, la for-

tune d'entreprises d'enseignement à but lucratif et le désespoir d'enseignants découragés par l'ampleur de la tâche, qu'ils soient anciens et fatigués ou jeunes et déçus. Les utopies ont souvent mené à l'Enfer.

Il faut reconnaître que le collège n'est pas aussi « unique » qu'on voudrait le faire croire. Il y a des établissements qui ont mis en place depuis longtemps des dispositifs d'aide aux élèves et des struc-

Le collège unique,
ou l'utopie
au pouvoir !

Les utopies
ont souvent mené à
l'enfer!

tures pédagogiques diversifiées, en conformité du reste avec les circulaires de rentrée... Malgré la création des ZEP et REP, les établissements dits difficiles ou sensibles, les plans anti-violence et les collèges ambition-réussite, malgré la créativité des pédagogues de laboratoire et les efforts des professeurs de terrain, même si tout n'est pas négatif, le bilan n'est guère encourageant au moment où l'on s'inquiète à juste titre des menaces de diminutions d'horaires, de suppression d'options, de mise en cause (encore et toujours !) du redoublement.

On peut être tenté de se dire que tous les dispositifs pédagogiques ont été expérimentés et qu'on ne voit toujours pas la solution : même quand ici et là une évolution favorable est constatée, il reste un « noyau dur » d'élèves à la dérive et des collèges en perdition (il y a les collèges que l'on recherche et ceux que l'on fuit, carte scolaire ou pas...). M. Darcos, qui a le mérite de bien connaître l'Education nationale, a promis « un grand projet pour l'école primaire » an-

noncé à la fin octobre. Reconstruire la maison à partir des fondations au lieu de faire des ravalements de façade est peut-être la bonne idée ; le collège, souvent qualifié de « maillon faible » du système n'est pas en très bon état, mais c'est aussi le niveau où se révèlent les problèmes et où les élèves ont un âge qui favorise les décrochages et les débordements.

Si l'on en croit un sondage commandé à l'occasion d'une émission de télévision, *Les 100 qui font bouger l'école*, diffusée le 09.10.07 sur FR2, l'air du temps serait à l'autorité. Autorité du savoir et du professeur qui le dispense ? Autorité, discipline et respect du rôle de chacun ? Hum, hum, restons circonspects. Parmi les mesures qui obtiennent un fort pourcentage de réponses favorables, « l'obligation pour les élèves de se lever quand un professeur entre dans la classe » et « l'interdiction d'introduire un téléphone portable dans l'enceinte des établissements scolaires » : on voit que les « étranges lucarnes » nous proposent de voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Il est même question du « rétablissement (?) du port de l'uniforme », qui, il est vrai, ne remporte que 31% de réponses favorables ! Plus sérieusement, les personnes interrogées sont pour « la mise en place dans tous les établissements d'un système d'études encadrées jusqu'à 18 heures 30 » (pourquoi pas 18 heures ou 19 heures ?)... et « l'obligation d'un service minimum des professeurs en cas de grève » (on voit à quoi cela peut conduire).

Tout cela doit nous laisser dubitatifs. On a trop souvent entendu des ministres faire des déclarations encourageantes qui se sont traduites par des mesures décevantes ou franchement négatives pour ne pas rester prudents, ce qui ne veut pas dire attentistes : le CNGA continuera à faire des propositions dans les domaines de la pédagogie (dans le sens de la rigueur des contenus et de la diversification des structures), de l'orientation, de la discipline etc. Sachant que « l'autorité » passe aussi par le respect des professeurs et des autres personnels de la part des autorités, ce qui implique revalorisation morale et matérielle de leur condition !

Anne-Marie DORANDEU

Orientation : le temps de la mise en œuvre

Depuis la formulation officielle du « droit à l'orientation » en 1996, la nécessité d'améliorer les procédures d'orientation fait débat, est sujet de rapports, les derniers en date étant le *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle* (27/03/07) signé du Délégué interministériel à l'orientation, Pierre Lunel, ainsi que l'Avis du HCEEE (1) sur *L'articulation entre formation initiale et continue*, remis fin juin 07 et publié en octobre 07. Le problème est loin d'être réglé, en particulier dans les mentalités, mais il semblerait que le sujet soit arrivé à maturité, parce que « *le pays prend conscience que les sorties massives du système de formation sans diplôme ou qualification pèsent dangereusement sur sa cohésion et sur son économie par les dépenses sociales qu'elles engendrent, qui grèvent les comptes publics. Elles pèsent également sur la productivité globale de la France dans un moment de compétition accrue, où l'économie de la connaissance revêt une importance décisive.* » Ainsi commence le Rapport Lunel...

Pas question pour le CNGA d'orientation trop précoce ni imposée par une quelconque institution. Trop longtemps sans doute en France l'enseignement scolaire s'est voulu désintéressé, humaniste, avec comme objectif principal, sinon unique, l'acquisition d'une « culture générale ». Mais il ne faudrait pas non plus tomber dans l'excès inverse et être obnubilé dès le plus jeune âge par ce qui serait utile pour l'accès à l'emploi ! Comment alors trouver la juste mesure entre un enseignement totalement « gratuit » et une orientation trop précoce vers des filières d'études « professionnalisantes » ? Une phrase telle que celle du Rapport Lunel : « *L'emploi est une finalité de la formation qui n'est plus contestée* » portait d'ailleurs sur l'université mais serait à la fois vraie et fausse pour l'enseignement scolaire.

Deuxième série de questions : qui « oriente » ? Pour le CNGA, les principes sont très clairs : le professeur n'est pas

L'orientation a encore trop souvent une connotation négative

le principal responsable de l'orientation, ce n'est pas son métier ; l'équipe enseignante établit un bilan scolaire, estime que l'élève peut suivre dans la classe supérieure, mais c'est l'élève ou sa famille qui émet des vœux pour la voie et la filière qu'il veut suivre. C'est peut-être ce qui est relayé par la belle formule ac-

tuelle de « *l'orientation active* ». Et pour les guider, les conseiller dans les choix successifs aux différentes étapes de la scolarité, il existe le -bien nommé- conseiller d'orientation. Mais la réalité est complexe, d'autant qu'aujourd'hui, si l'on s'accorde sur l'échec du collège unique, la confusion

s'installe au niveau du lycée. A tel point que certaines déclarations ministérielles pourraient laisser croire que, par le biais d'un « bac unique » avec des options périphériques différenciées, on chercherait à inventer le « lycée unique » ! Tout bac mènerait donc à toute filière supérieure... D'ailleurs la réforme de la voie technologique, série par série, STG, ST2S, bientôt STI, a pour but de mieux préparer à la poursuite d'études. D'où la hausse des exigences surtout dans les disciplines générales. Soit ! Mais que faire alors de ceux qui ne peuvent pas suivre ? Ne pourrait-on pas orienter ceux-ci vers la filière professionnelle, débouchant plus vite sur l'emploi ?

Or l'orientation a encore trop souvent une connotation négative : on « oriente » les malheureux en « échec scolaire ». Cette mauvaise image vient sans doute de la difficulté dans le système français d'offrir des **passerelles d'une voie à une autre**. L'orientation est encore perçue comme irréversible. De toute façon, il faudrait distinguer la « sensibilisation » aux métiers, qui constitue une information à mener sur le long terme et les procédures d'orientation, qui, elles, ont des échéances précises.

Sensibilisation puis Information

Cela peut se faire dès le plus jeune âge ; mais les méthodes et les métiers présentés doivent être adaptés à la maturité de l'enfant, puis de l'adolescent, enfin de l'étudiant. L'essentiel est d'inculquer le sens de l'effort et en même temps le plaisir que l'on peut tirer du travail. A l'école primaire, voire maternelle, l'on n'a pas la prétention de faire choisir un métier ou une voie d'études ! Rabelais, reprenant d'ailleurs les pratiques du Moyen-âge, préconisait les visites du jeune Gargantua chez les hommes de l'art, de l'artisan à l'avocat. Cet « élève » n'allait pas devenir maréchal ferrant, mais gouverner son fief. Au XX^{ème} siècle, avant même que l'on parle de « droit à l'orientation », dans certains établissements pilotes l'on organisait des « études du milieu » qui permettaient de voir in situ des professionnels au travail. Puis l'on a institué différentes formules de forums locaux ou de salons de l'Etudiant. Pour l'élève du XXI^{ème} siècle les observations peuvent aussi être virtuelles. Et des visites de sites institutionnels (ONISEP, CIDJ...) sont un complément judicieux des brochures...

Selon la mesure n° 6 du Rapport Lunel « *tout au long de leur scolarité au collège et au lycée, sous la conduite de leur professeur principal, les élèves tiendront un portfolio dans*

Reconnaître les compétences des enseignants à évaluer les élèves et le droit à l'erreur des jeunes

lequel ils inscriront les résultats de leur découverte du monde des métiers, des formations qui y conduisent, et leurs réflexions sur leur projet professionnel et d'études. Les établissements s'appuieront utilement sur ce document dématérialisé, proposé par l'ONISEP. »

Peut-être serait-il suffisant de renseigner ce document à partir de la 3^{ème}, mais l'idée est à retenir d'une **sorte de journal de bord des contacts avec le monde du travail**, d'aide-mémoire personnel qui servirait au moment des choix en fin de 3^{ème} ou 2^{nde}, puis Terminale.

Pierre Lunel appelle même à la **généralisation du module de découverte professionnelle**, à raison de deux heures hebdomadaires pour les classes de 3^{ème}, à compter de la rentrée 2009. Il préconise également la mise en place d'un **entretien d'orientation personnalisé** pour tous en classes de 3^{ème} et de 1^{ère} générale, technologique et professionnelle, ainsi qu'en première année de CAP et de BEP, sous la direction du professeur principal. Il propose aussi de **recentrer l'heure de vie de classe sur la connaissance des filières de formation**. Alors que les conditions de déploiement du module de découverte professionnelle restent pour le moment opaques (laissées à la libre interprétation des chefs d'établissement), il faudrait faire des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) des instances dont les priorités seraient « *l'information et la coordination pour l'orientation scolaire et professionnelle, en liaison avec les entreprises et le service public de l'emploi* ». Dans cette configuration, **les missions des conseillers d'orientation seraient recentrées sur le monde économique**. Cet ensemble de mesures s'inscrirait dans la refonte des programmes et préfigurerait l'introduction de l'orientation dans le socle commun des connaissances et des compétences.

De même, pour le HCEEE (1) « *un module spécifique* » devrait être inclus dans le tronc commun de connaissances et compétences et son acquisition serait évaluée. A discuter sans doute... Mais l'idée est de trouver le moyen de motiver les élèves, de leur montrer le lien entre Ecole et monde du travail.

Pour les enseignants, le Haut Comité recommande l'instauration de formations spécifiques à la réalité de la formation continue (publics, méthodes...), dans le cadre des IUFM puis dans le plan de formation obligatoire des enseignants en poste. « *L'activité de formation continue doit être valorisée*

dans les carrières universitaires, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement », ajoute-t-il.

Là encore, qu'il y ait sensibilisation de tous les enseignants à la connaissance du monde du travail, soit. Mais est-ce bien leur métier ? En revanche recentrer les missions du CO-Psy sur le monde économique est urgent pour que celui-ci soit moins « psy » et davantage « conseiller ». Des expériences de collaboration CO-Psy et enseignants documentalistes pour présenter l'orientation en Seconde sont convaincantes, et ce, avec des supports informatiques, papiers, suivis d'entretiens individuels.

Conclusion : qui oriente ?

Certaines propositions de ces rapports sont discutables ou du moins irréalistes. Pour le CNGA, il n'est pas admissible de faire glisser la mission d'orientation dans le cahier des charges du professeur. C'est le rôle des conseillers d'orientation dont il faut effectivement revoir les missions et partant, la formation. Mais d'un mal (l'échec scolaire et les sorties du système sans qualification) faisons un bien : améliorons l'orientation, profitons du consensus sur ce sujet. Cela commence par la sensibilisation des élèves, suivie d'une information progressive, intelligente, sur les études et les métiers. Pour ce faire, ayons recours aux méthodes anciennes qui ont fait leur preuve et aux nouvelles technologies. Que l'on reconnaisse aux professeurs les compétences qui sont les leurs, d'enseigner leur(s) discipline(s), d'évaluer le niveau de leurs élèves, d'imposer le redoublement, de conseiller une réorientation si nécessaire... Que l'institution reconnaisse aux jeunes le droit à l'erreur en offrant de réelles « secondes chances », des « passerelles », mais soit en même temps exigeante : un certain assouplissement du système éducatif français ne saurait aller sans une certaine « obligation de résultats » de la part des élèves. Depuis longtemps l'on parle d'éducation au choix : qu'on en assure les conditions ! Ainsi les mentalités changeraient, les parents feraient à nouveau confiance à l'Ecole, les jeunes élaboreraient peu à peu leur projet professionnel et l'orientation des jeunes serait le résultat d'une démarche commune, d'une réelle « co-éducation ». Utopie ? Peut-être, mais tentons-le ! Il y a urgence ! On ne peut continuer à gâcher les deniers publics et encore moins le potentiel des jeunes qui sont confiés à l'Education nationale.

M-E. ALLAINMAT

(1) Haut Comité Education Economie Emploi

Jacques a dit...

Jacques Attali proposerait d'introduire dans le socle commun le « *travail en groupe* », l'anglais, l'informatique et l'économie dès le primaire.

Bonne idée s'il s'agit d'apprendre aux bambins à gérer leur argent de poche et à se demander s'il vaut mieux acheter les chewing-gums à l'unité ou par parquets de dix. Mais s'il s'agit « *d'expliquer le rôle de l'entreprise, montrer que le scandale est dans la pauvreté plus que dans la richesse* », ne faudrait-il pas commencer dès la maternelle ?..

SUPÉRIEUR : LA GRANDE DÉBACLE ?

Quel visage pour nos Universités et Grandes Ecoles de demain ?

Tel était le thème, -provocateur et en écho d'une part aux réformes du gouvernement actuel et à la grogne de certains étudiants d'université, d'autre part au « classement de Shanghai », classement mondial des meilleures universités où la France fait pâle figure- du débat proposé par le Club Junior Entreprises (club regroupant des mini entreprises implantées dans 70 écoles d'ingénieurs, 30 écoles de commerces et 20 universités), le 5 décembre 2007, débat auquel le CNGA a assisté.

Intervenant la première, **Madame Valérie Pécresse**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, répond au procès d'intention qu'on lui fait : augmenter les frais d'inscription en université, créer une sélection à l'entrée des études supérieures et supprimer les filières n'intéressant pas les entreprises. Avec détermination et devant un public qui lui est acquis, elle explique que nos universités sont trop petites, trop émiettées et surtout trop séparées du monde de l'entreprise. Cette faible visibilité mondiale a pour conséquence que peu d'étudiants étrangers les fréquentent (peu d'Indiens par exemple) alors que les étudiants français sont friands d'études à l'étranger. Madame Pécresse assure que les diplômes resteront nationaux et que les frais d'inscription seront contenus grâce à l'investissement de l'Etat en faveur des universités annoncé par Monsieur

Des universités trop petites, émiettées et séparées du monde de l'entreprise

Sarkozy.

Refusant de prendre à son compte la phrase de Madame Parisot « les universités en France sont la honte pour le pays », le Ministre reconnaît tout de même que notre principal problème est l'échec en premier cycle et le manque d'accompagnement des élèves dans le choix de leur filière. Elle reconnaît également les conditions de travail déplorable de nos chercheurs (vétusté des locaux, salaires minables...). Actuellement 75 % du budget des universités est financé par l'Etat et, sans tabou, elle préconise de rechercher l'argent nécessaire tous azimuts (fondation, mécénat, incitation fiscale en faveur des entreprises...).

Mais le plan « réussite en licence » est destiné à corriger tous ces défauts de l'Université française.

Les entreprises participant à ce débat (Altran, BNP Paribas, KPMG, Microsoft) déclarent travailler en partena-

riat avec les grandes écoles et universités, chacun restant à sa place notamment en ce qui concerne l'aspect pédagogique laissé à l'initiative de l'établissement scolaire.

Le Club Junior Entreprise avait confié **la conclusion du débat à Richard Descoings**, Directeur de Sciences Po Paris et à **Patrick Fauconnier**, rédacteur en Chef au Nou-

vel Observateur. Les idées maîtresses développées par les deux intervenants et leurs solutions sont les suivantes :

- le privé a tout intérêt à investir dans la formation des étudiants : il engagera ainsi des jeunes mieux formés ; la méfiance à l'égard des entreprises apparaît comme un épouvantail dépassé ;

- l'université française est principalement un lieu de recherche, très performante pour préparer aux professions du droit, du professorat ou de la médecine alors que les grandes écoles forment les cadres des entreprises. L'université est peu performante en ce qui concerne la formation professionnelle exception faite des diplômés Pro (licences ou masters). Il serait donc souhaitable que les diplômés universitaires se valorisent aux yeux des entreprises et que l'on donne aux universités, qui ont dû absorber la massification des étudiants depuis les années 70, les moyens nécessaires pour cette professionnalisation ;

- le refus de sélection à l'entrée de l'université est une valeur républicaine qui semble intangible, la sélection étant réservée aux étudiants de classes préparatoires, de STS ou d'IUT.

Un consensus se dégage sur quelques idées simples : l'université doit certes apporter des connaissances mais aussi participer au développement de la personnalité ; il faut informer les futurs étudiants sur les cursus, les débouchés et ce par un meilleur accueil et des aides à l'orientation, ce qui demande un effort financier particulier pour le premier cycle universitaire... Nos intervenants proposent également une pluridisciplinarité accrue la première année afin de limiter les échecs en début du cursus de licence et de faciliter les réorientations.

Il serait également souhaitable de réunifier la culture, les humanités et les sciences (on rêve au temps de Pascal) en développant des doubles cursus, comme ceux qui existent déjà (études scientifiques à Paris VI et en parallèle sciences sociales à Sciences Po).

La méfiance à l'égard des entreprises : épouvantail dépassé

Françoise PONCET

Le jeudi 13 décembre, le Comité de Liaison FP-CGC Education Recherche, représenté par Jean Jacques Morin (SIE-Sup) et Elisabeth Seillier Hosotte (CNGA) ont été conviés à la présentation du plan « Réussir en licence » par Madame Valérie Péresse.

Le plan est doublement ambitieux : il vise d'une part à diviser par deux en cinq ans le taux d'échec en licence (actuellement évalué à 52%), d'autre part à amener 50% d'une classe d'âge au niveau licence, laquelle devra constituer un diplôme national qualifiant.

Le détail des mesures a été diffusé par la presse. On peut en résumer l'essentiel ainsi :

- des moyens financiers importants seront mis en œuvre pour la réussite de ce plan. Ils permettront d'octroyer aux étudiants de première année en moyenne 5 heures d'enseignement

ou de suivi supplémentaire par rapport à l'actuel emploi du temps. Un critère est retenu pour majorer les moyens accordés aux universités : le nombre d'étudiants qu'elles accueilleront à l'issue d'un baccalauréat obtenu avec une ou plusieurs années de retard.

- mais la « réussite en licence » passe également par une rénovation de ses contenus. Cette « rénovation » commence par une plus large pluridisciplinarité en première année et une spécialisation progressive des étudiants. Quels que soient les choix disciplinaires des étudiants, toutes les universités veilleront à renforcer leur maîtrise de l'expression écrite et orale, des langues étrangères, des TIC, et à leur faire acquérir les méthodes de travail indispensables à une poursuite d'études satisfaisante. On développera un système de tutorat pour les étudiants de première année en difficulté, assuré par des étudiants plus avancés.

-une « orientation active », com-

mençant par une information à tous les lycéens, devrait aider les étudiants à construire efficacement leur parcours universitaire.

-afin d'assurer l'ouverture des universités sur les entreprises, le plan pour la réussite en licence prévoit de multiplier les stages.

On peut saluer l'ambition de ce plan et son caractère pragmatique. Il repose sur une prise en compte solide des facteurs d'échec : mauvaise maîtrise de la langue française écrite et orale, absence de méthodes de travail. Mais il est déplorable qu'incombe à l'université de combler des lacunes qui ne l'ont pas été par l'enseignement secondaire, quand elles ne lui sont pas antérieures. On peut approuver la volonté affirmée que la licence débouche sur une insertion professionnelle. Mais la réussite de cette ambition n'est-elle pas d'abord conditionnée par une augmentation massive de l'emploi ?

Elisabeth Seillier HOSOTTE

I-prof

Il est indispensable de compléter son dossier sur «I-prof en renseignant la rubrique « **curriculum vitae** ». Il vous faut signaler les activités qui peuvent valoriser votre carrière (stages, tutorat...) mais aussi indiquer vos diplômes car l'administration ne renseigne que la partie consacrée au déroulement de votre carrière.

Si vous ne l'avez pas déjà fait depuis l'ouverture du serveur «I-prof», il vous faudra envoyer un justificatif des diplômes indiqués au gestionnaire responsable de votre dossier administratif électronique.

Toutes les promotions/mutations se font actuellement uniquement par le biais de ce serveur électronique.

Sur le site de votre académie, un conseiller peut vous renseigner par courrier électronique si vous ne parvenez pas à accéder au serveur «I-prof».

Le CNGA peut aussi vous guider dans votre mise à jour.

Paulette JARRIGE

Les seules rentrées d'argent du CNGA sont les cotisations de ses adhérents.

Pensez à régler votre cotisation 2007-2008

Réduction d'impôt

66%

du montant de la cotisation

Compte rendu de la présentation du chantier « Personnels du Supérieur » Présenté au MESR le 18 décembre 2007

Le Comité de liaison, représenté par E. Seillier et M-E Allainmat, Jean-Jacques Morin (SIE-Sup-CGC) étant pris par des examens, a participé, comme les autres syndicats ou confédérations représentatives pour le lancement des autres chantiers, à la présentation par Mme Péresse du chantier « Personnels de l'Enseignement Supérieur », enseignants et non-enseignants.

Cette rencontre a précédé l'installation de la Commission « Personnels » qui sera présidée par M. Rémy Schwartz.

Mme Péresse a d'abord rappelé l'état d'avancement des autres chantiers et a bien marqué la frontière entre ce chantier sur les personnels de l'université et celui des Jeunes chercheurs, même si un lien existe entre eux.

Elle a annoncé la composition de la Commission Schwartz et énuméré les thèmes de ses travaux, mais a déclaré qu'elle et sa Commission étaient prêts à recevoir des contributions même sur d'autres thèmes avant la fin janvier. Fiches sur la commission et thèmes seraient donnés en fin de séance.

L'objectif est de décliner la Loi sur l'Université d'août 2007 (LRU) en rectifiant les injustices pour rendre plus attractifs les métiers de « la transmission » -sic-, des enseignants comme des IATOS, ce qui suppose la prise en compte des nouvelles missions et charges leur incombant.

Puis, dans un tour de table, chaque organisation a pu exprimer ses critiques (l'UNSA, le SNESup FSU qui demande l'abrogation de la LRU), son approbation (CSEN ?) ou ses propositions (FP-CGC).

Les principales critiques ont porté sur le renforcement du pouvoir du président d'université et la crainte, peut-être justifiée à long terme, de la « privatisation » de l'université

et la situation des « jeunes chercheurs » insuffisamment traitée.

Les principales demandes ont porté sur l'allègement de service pour les débuts de carrière à l'université, le maintien dans la FPE des personnels, le retour à l'évaluation par des commissions et surtout une revalorisation salariale pour tous et non « individualisée ».

Le Comité de liaison-CGC pour sa part :

- a rappelé la demande FP-CGC de revalorisation du point d'indice ;

- a mis l'accent, sans vouloir répéter les interventions précédentes, sur ses pistes de réflexion pour améliorer le statut des PRAG en leur ouvrant la perspective d'accéder au corps des maîtres de conférence à condition de s'engager dans des travaux de recherche ;

- a annoncé sa réflexion sur l'évaluation, la promotion d'autres catégories, notamment celles des agrégés en CPGE. M. Rémy Schwartz, arrivé à 11 h 35, a confirmé l'esprit d'ouverture et d'écoute de la Commission et s'est déclaré prêt à auditionner et recevoir en « bilatérale ».

Pour finir Mme Péresse a déclaré que :

- toutes les organisations pourront être auditionnées par la Commission -dont acte !

- toutes pourront envoyer leurs contributions avant fin janvier 2008.

Elle a invité la Commission à se réunir au 1^{er} étage pour la séance d'installation.

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
Présidente du Comité de liaison FP-CGC

À LIRE AU BO

Carrière

BO N°1 du 03-01-2008

-Circulaire sur le harcèlement moral.
Présentation de la circulaire n° 2007-047 du 27 février 2007 relative au harcèlement moral publiée au B.O. n° 10 du 8 mars 2007.

-branches d'activités professionnelles.
Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques- ARRÊTÉ DU 26-11-2007.

Enseignement

BO N°3 du 17-01-2008

-Organisation de la scolarité. C. n° 2008-002 du 11-1-2008.
-Lycée. Changement appellation grec et latin ARRÊTÉ DU 4-12-2007. JO DU 4-1-2008.

BO N°45 du 13-12-2007

-Brevet informatique et internet. Expérimentation du B2i «adultes».

BO N°44 du 06-12-2007

-L'école agit ! Le grenelle environnement à l'école. N.S. n° 2007-176 du 29-11-2007.

Rime FULCRAND

Le CNGA
c'est aussi

www.cnga.fr

Il existe dans le second degré plusieurs milliers d'enseignants certifiés, agrégés, PLP, auxiliaires ou autres, titulaires d'un doctorat et dont la qualification n'est pas reconnue. Ces professeurs peuvent être appelés « enseignants-docteurs » par similitude, et par différence, avec les enseignants-chercheurs du supérieur. Aucun dispositif ne prend en compte leur parcours professionnel, l'avancement ne prévoit aucune mesure pour ces cas, et parfois même les pénalise. L'accès à la hors-classe relève d'un arbitraire toujours plus important et ignore de tels profils. Les postes d'enseignants en classe préparatoire, voire en BTS, sont eux aussi attribués en ignorant cette qualification, et les enseignants-docteurs en sont souvent exclus. Paradoxe pour une nation qui proclame aider ses chercheurs, un doctorat, fruit de 3 à 5 ans de labeur ne jouit d'aucune reconnaissance dans l'enseignement secondaire.

Ignorés par le secondaire, ces professeurs dont beaucoup sont agrégés par le Conseil national des Universités (CNU) pâtissent de la faiblesse et de l'opacité des recrutements dans le supérieur. Ce tarissement a conduit à une multiplication accrue de statuts particuliers, de contrats à durée déterminée et à un recours accru aux heures supplémentaires. Pour Pierre CHAMBON « le recrutement des chercheurs à vie sclérose le système ». Le directeur de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire de Strasbourg, médaille d'or du CNRS accuse : « Au lieu de tendre à l'excellence en ne gardant que les meilleurs, les organismes sont peuplés de chercheurs qui vieillissent ensemble et ne permettent pas aux jeunes de se mettre à la paillasse ». Dans ces conditions, un enseignant-docteur peut être qualifié et requalifié sur les listes d'aptitude à la maîtrise de conférence par le CNU, publier et atteindre un certain niveau scientifique, sans jamais se voir délivrer de poste. Il continue néanmoins d'exercer dans le secondaire.

Les enseignants-docteurs en ac-

tivité dans le second degré témoignent de l'inégale insertion des thésards dans la recherche publique. Les travaux du CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherche sur les qualifications) montrent qu'au milieu des années 1990, 10.620 thèses ont été délivrées ; sur ce total l'enseignement supérieur et la recherche en ont absorbé plus de la moitié, mais un millier de docteurs sont restés ou ont été intégrés dans le second degré, les 2/3 étant des professeurs agrégés et certifiés et un tiers, des maîtres-auxiliaires ou des contractuels. Ces enseignants-docteurs souhaitent donc que leur spécificité et leur qualification soient reconnues ; à terme c'est à la

constitution d'un véritable corps des enseignants-docteurs qu'il faudrait procéder, afin que la formation doctorale reçue par ces enseignants (3 à 5 ans de formation universitaire après le DEA, soit bac + 8), ne soit pas gâchée pour l'ensemble de la société.

Patrick VALTRIANI
Responsable académique CNGA
de l'académie de Nice.
Enseignant-docteur en sciences
économiques.

FORUM des ENSEIGNANTS-DOCTEURS DU SECOND DEGRE.
[Http://doc-2degre.forums-actifs.com](http://doc-2degre.forums-actifs.com)

Les martiens débarquent !

Les ministres notés ? Pourquoi pas ? Nous le sommes bien, nous !

La presse a rapporté ainsi que M. Darcos serait noté sur « le nombre d'heures supplémentaires réalisées par les enseignants » et « l'ancienneté des enseignants en Zep ». Les plus courageux (ou les plus impécunieux) assureraient l'avenir de leur ministre. Travailleurs de toute l'échelle indiciaire, unissez-vous !

Rectificatif. *M. Darcos, comme ses collègues, ne sera pas « noté » mais « évalué ». On respire. Avant la fin janvier, il aura présenté au cours d'un entretien sa « feuille d'évaluation » à son chef de service -Pardon !- au Premier ministre. L'histoire ne dit pas s'il pourra, en cas de mauvaise appréciation, introduire un recours hiérarchique auprès du Président de la République.*

Précision. Les critères d'évaluation en question font partie des « 30 indicateurs de performance » définis par le cabinet en stratégie Mars & C°. On est soulagé : M. Darcos ne sera pas jugé uniquement en fonction du nombre de professeurs qu'il aura su réduire à l'état d'employés besogneux !

Remarque en forme d'avertissement. *Tout cela ressemble furieusement à l'évaluation « au mérite » dont on nous rebat les oreilles, et qui est bel et bien entrée subrepticement dans les mœurs en ce qui concerne le passage à la hors classe ou la promotion de grade.*

Moralité. **Ne vous réjouissez pas trop vite de ce que l'on fait aux autres, de peur que cela ne vous arrive ! Prudence est mère de sûreté.**

Poitiers

Comment appréhender les nouveautés pédagogiques en LV ?

Cela a été une constante de notre approche CNGA

en Poitou-Charentes de mettre notre nez syndical dans les questions pédagogiques. Or, dans l'enseignement des LVE, il se passe comme ailleurs un certain nombre de changements qui ont des retentissements sur la condition des personnels et des élèves concernés. Quelques exemples.

Tout d'abord, la généralisation de l'apprentissage dès l'école élémentaire s'accompagne de la disparition progressive du recours aux intervenants extérieurs (professeurs du secondaire, diplômés hors-cadre, locuteurs natifs, etc...) et de l'obligation faite aux maîtres habituels de procéder à ce qui n'est plus de la simple sensibilisation mais à un véritable pré-enseignement. Des supports audio-visuels, nous disent les autorités, sont capables de suppléer aux défaillances des personnels. Le temps, comme d'habitude, colmatera les brèches là où il y en a. Pour nous, ce discours euphorisant fait fi de la compétence à un stade capital où il importe qu'à la fois on communique avec l'enfant et qu'on lui offre un matériau sonore de qualité. Finalement, à l'arrivée en Sixième, la disparité entre les élèves est telle qu'il faut, avec quelques nuances, reprendre les choses à zéro. En outre, *de facto*, l'ambition affichée entraîne le choix de l'anglais à l'exclusion de toute autre langue. Que deviennent le discours sur le multilinguisme et les résolutions franco-allemandes récentes ?

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du *cadre européen de l'enseignement des langues* donne lieu à un protocole qui a le mérite d'unifier dans le détail les diverses compétences linguistiques d'une langue à l'autre, d'un pays à l'autre. Cela se traduit par une pédagogie où ces domaines sont enseignés puis évalués séparément. On voit même, dans certains collèges et lycées de mon académie, des classes avoir des professeurs d'anglais différents et spécialisés dans une compétence donnée... Tous les rapports officiels font état d'élèves et de parents plus motivés qu'avant. Ce succès relatif est attribué entre autres aux TICE et au fait que les certificats, à chaque niveau, étant passés compétence par compétence, sans confusion, tout le monde se découvre bon (ou du moins non nul) en quelque chose et ce, malgré l'obligation de fonctionner le plus souvent à frais constants. Jusqu'à présent, la passation systématique de cette certification, qui s'est arrêtée à la fin de la Seconde pour éviter tout amalgame avec les épreuves du Bac, a seulement concerné l'allemand, discipline menacée où il est plus facile d'obtenir le consentement des collègues. Le travail supplémentaire (préparation, passation, correction) n'a pas valu un kopeck de plus aux collègues intéressés ! Et on nous prépare la généralisation de la procédure !!!

Un si court espace ne permet pas de mentionner les écueils qui se cachent derrière ce dispositif apparemment si séduisant (par exemple la préférence à donner systématiquement aux documents authentiques sur les textes didactisés). A vous, chers collègues linguistes ou non, d'utiliser les colonnes académiques de notre cher UA pour évoquer ce que l'on vous mitonne ou que l'on vous fait déjà déguster au nom du progrès... à charge et à décharge, bien sûr !

Gérard PELLETANT

Bac Pro en 3 ans ?

Le CNGA Créteil a rejoint l'Intersyndicale de Créteil suite au projet Darcos de suppression des BEP actuels et la généralisation du bac pro en 3 ans et ceci dès la rentrée scolaire 2008/2009.

Certes, nous sommes conscients que le bac pro en 3 ans peut être une bonne solution pour certains élèves de troisième motivés et soigneusement sélectionnés ou des élèves issus d'une classe de seconde, mais nous sommes très inquiets de la généralisation proposée par notre ministre sans évaluation sur les expérimentations en cours.

Nous ne voudrions surtout pas que l'alignement du bac pro sur les bacs généraux et technologiques soit un prétexte pour une réduction d'effectif en personnel enseignant sans aucune logique de revalorisation de la formation professionnelle et de la qualification de nos élèves.

De plus au CNGA, nous sommes très inquiets du nombre de précaires enseignant dans les sections de LP. Il serait à notre

Créteil

avis urgent de rouvrir certains concours afin d'assurer un enseignement de qualité et pérenne dans ces classes. C'est sur ce point que le CNGA s'est exprimé lors de notre entrevue avec Monsieur le Recteur Blanquer le 19/12/2007.

Ce dernier récuse le terme de généralisation du bac pro en 3 ans mais précise tout de même que 180 sections de ce

type seront ouvertes l'année prochaine (contre 48 actuellement), ce qui représente 31 % des élèves inscrits en enseignement professionnel (contre 7% cette année).

D'autres rencontres d'informations sont prévues au mois de janvier entre les syndicats et le rectorat, mais dès maintenant nous vous encourageons à signer la pétition intersyndicale et à communiquer à vos responsables académiques vos réflexions sur ce sujet qui, à notre avis, préfigure la future réforme des bacs technologiques, puis celle des bacs généraux.

Françoise PONCET

Mouvement inter académique 2008 des personnels de catégorie C

Les personnels en poste sur l'académie de Versailles désireux d'intégrer une autre académie doivent se pré inscrire par le biais de l'application PAMAC, à l'adresse : <https://bv.ac-versailles.fr/pamac>, du **lundi 14 janvier au vendredi 15 février 2008**.

Les personnels des autres académies désireux d'intégrer l'académie de Versailles doivent se préinscrire sur le serveur PAMAC de leur académie d'origine aux dates fixées par celle-ci. La date de **fermeture nationale** de l'application nationale PAMAC est fixée au **15 février 2008**.

Une deuxième phase, pour faire des vœux intra académiques **sur le serveur AMAC, aura lieu du 11 mars au 7 avril 2008**. Les personnels ne pourront se connecter à AMAC que s'ils se sont préinscrit dans les délais impartis sur PAMAC. Les agents de l'académie de Versailles qui souhaitent muter vers une autre académie doivent se renseigner auprès du rectorat de l'académie souhaitée pour connaître les dates du mouvement intra académique (AMAC).

Versailles

Paulette JARRIGE

TRIBUNE LIBRE. L'EUROPE ET LA JEUNESSE

Presque par hasard j'ai été amenée à réfléchir sur l'avenir de l'Europe. En effet, il se trouve que j'ai accepté d'accompagner des groupes d'élèves de Sèvres à Rimini en mai 2007 pour le 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome et en novembre en Roumanie et à Budapest dans le cadre du Parlement Européen des Jeunes (PEJ). Ces deux voyages ont été très intéressants et formateurs pour les jeunes concernés, car triés sur le volet, motivés, parlant anglais couramment et encadrés par des professeurs. Le bilan de ces expériences est évidemment positif : il s'agit chaque fois de sensibiliser les jeunes de toutes les composantes de l'UE à la diversité culturelle en même temps qu'à ce qui pourrait être le fonds commun des valeurs et de les amener à rédiger des propositions à soumettre à la Commission ou au Parlement européens. De plus, cela constitue une très bonne initiation au travail en commission, avec toutes les étapes nécessaires pour trouver des compromis. C'est particulièrement fructueux pour les lycéens français confrontés à des méthodes assez différentes de celles de notre bon vieux système, « à l'anglo-saxonne » pour simplifier. D'ailleurs, les Français sont souvent surpris de leurs propres performances, à croire que notre système assure convenablement les bases et les outils nécessaires pour raisonner, discuter, écouter l'autre, construire une intervention en anglais, à la fois expression personnelle et reflet du groupe, pour la mettre en scène en public.

Ces manifestations, néanmoins, ne laissent pas de poser plus de questions qu'elles ne donnent de certitudes. Peut-être le soupçon de malaise éprouvé par les accompagnateurs français est-il le fait de l'âge... Pourtant un collègue averti en vaut deux, surtout s'il défend le principe CNGA de neutralité idéologique, politique et religieuse. Or les « résolutions » qui en sortent sont « téléguidées » d'avance. A Rimini, étaient invitées, de façon très confortable et conviviale, les 27 délégations de l'Union européenne ainsi que celles de Norvège, Suisse et... Turquie ! Serait-ce que l'Italie veut prêcher pour l'entrée de cette dernière dans l'UE ? Pour les puissances hôtes de novembre, parmi les 10 délégations figuraient l'Ukraine et la Croatie. Pourquoi pas ? L'Europe a pour vocation de gommer les différends politiques pour éviter toute guerre et disposer du poids nécessaire face aux autres grandes puissances d'aujourd'hui et de demain. Mais les rencontres de jeunes sont un formidable accélérateur de ces décisions. Et l'on ne peut s'empêcher de penser que subrepticement on impose telle ou telle conception de l'Europe, à commencer par ses frontières. Encore une fois, le CNGA ne se prononce ni pour ni contre ces initiatives, mais il faut le savoir et en tant qu'enseignants, nous avons le devoir d'éclairer les lanternes. L'avenir de toute façon appartient à la jeunesse. Autre fait troublant, la méthode pour souder les équipes : les accompagnateurs n'ont pas à intervenir dans les

séances de « Team Building » ni de « Committee Work », puisque la règle veut que l'animation soit assurée par les équipes locales. Soit ! Un enrichissement de plus, dira-t-on. Bien sûr ! Cependant, la qualité peut sembler variable aux professeurs observateurs. Autant en Italie tout semblait serein dans la manière d'apprendre à se connaître, autant les « animations » à la roumaine nous ont plongés dans un abîme de perplexité. Celles-ci tenaient au mieux des jeux scouts (mais est-ce adapté pour des élèves de Terminale et d'Hypokhagne ?), des animations de « colo » (mais nous étions en période scolaire juste avant les concours blancs et contrôles que nos élèves studieux préparaient dans les pauses), au pire des méthodes d'embrigadement communiste (avons-nous vu trop de documentaires sur ces sombres périodes Causcecu ?).

Enfin, en tant que citoyen européen, on est en droit de se poser des questions sur le financement de ces manifestations (par la Commission européenne ?). Les animateurs roumains disaient être bénévoles. Mais cela relève du Politique... On aimerait savoir qui tient les cordons de la bourse ou tire les ficelles...

La prochaine session du PEJ est prévue en France, en Isère, au mois de mars, on en est à la phase de recueil des candidatures des lycées. Affaire à suivre donc...

M-E. ALLAINMAT



Conseil National des Groupes Académiques de l'enseignement public
Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques-CGC
Maison de la CFE-CGC
63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax 01 55 30 13 48
courriel : cnga@cnga.fr

Pour affichage

Personnels de laboratoire

CNGA

défend pour les personnels de laboratoire

- Le maintien de l'appartenance à la Communauté éducative ;
- Vos conditions de travail ;
- Vos droits (temps partiel, congé maladie...).

CNGA

intervient rapidement et efficacement

- Si vous rencontrez des problèmes de notation administrative ;
- Si vous subissez des pressions exercées par la hiérarchie ;
- Si vous êtes menacé de suppression de postes.

CNGA

revendique pour les personnels de laboratoire

- Des formations lors des changements de programme
- Des formations permanentes vers les logiciels et outils utilisés en Sciences ;
- Votre rattachement à la direction du personnel enseignant ;
- Le respect de votre compétence pédagogique aux côtés des professeurs.

CNGA

se bat pour

- La sécurité sur le lieu de travail ;
- La non-discrimination vis-à-vis des opinions syndicales ;
- Des promotions plus rapides comme pour les personnels enseignants et d'éducation ;
- La rémunération des heures supplémentaires, comme pour les personnels enseignants.

Le mardi 11 mars 2008

VOTEZ CNGA

Cotisation annuelle 2007-2008

INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous	90,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	96,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	108,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	120,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	135,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	148,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	157,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	169,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	183,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703	195,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	207,00 €
Indice 752 et plus	216,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	93,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	108,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	93,00 €
El./Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	83,00 €
Assistant d'éducation	83,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	53,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*)

et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	69,00 €
De 900 à 1100 €	81,00 €
De 1100 à 1300 €	90,00 €
De 1300 à 1500 €	99,00 €
De 1500 à 1750 €	102,00 €
De 1750 à 2000 €	108,00 €
De 2000 à 2200 €	117,00 €
Au dessus de 2200 €	129,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à 60,00 €. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste \geq 73,00 € pour les actifs et 58,00 € pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service \leq ou $=$ 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 73,00 €*).

Pour un service $>$ 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Etablissement scolaire

Fonction Corps.....

Discipline

Echelon Indice depuis le

e-mail :

- ***ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- *demande le prélèvement automatique de sa cotisation en **une** seule fois* ou en **3 fois***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- *M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- *Demande une documentation avant décision

* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga2@wanadoo.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

Stages FP-CGC

Militantisme, organismes paritaires... 27 et 28 mars
Techniques et stratégies de négociation 15 et 16 mai
Rémunérations, carrière 29 et 30 mai

Pour vous inscrire, contactez-nous.

**Pensez à régler
votre cotisation
2007-2008**

*Réduction d'impôt
66% du montant de la cotisation*

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Epinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr
NICE	M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 46 rue de la Mame 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
RENNES	M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr